

À propos de l'Association du Jeune Barreau de Montréal (AJBM)

L'AJBM, fondée il y a plus de 110 ans, représente plus de 4200 avocat(e)s de dix ans et moins de pratique inscrits à la section de Montréal. Ces jeunes avocats œuvrent dans tous les domaines du droit où ils font leur marque sur le plan professionnel. Ils sont la relève de la profession à l'échelle nationale ou internationale. Ils forment un groupe influent, engagé dans la communauté, et sont appelés à devenir des leaders de la société, dans les meilleurs cabinets d'avocats, dans les entreprises privées, dans les institutions et les organismes publics.

L'AJBM est dirigée par un Conseil d'administration formé de 15 avocat(e)s qui offrent bénévolement leur temps afin d'assurer la poursuite des objectifs de l'AJBM.

Sa mission est double. D'une part, elle veille à défendre et promouvoir les intérêts de ses membres. D'autre part, elle fournit de façon bénévole des services de consultation et d'information juridique auprès de différents segments de la population et organise des activités de bienfaisance. Dans l'ensemble, elle vise ainsi à améliorer l'accessibilité à la justice et contribuer au bien-être collectif.

Ainsi, l'AJBM demeure l'intervenant majeur et incontournable en ce qui concerne la défense et la promotion des intérêts de ses membres.



Conseil d'administration 2009-2010

En ordre d'apparition : M^{es} Émilie Pelletier, Marie Cousineau, Julie Girard, Ryan Hillier, Katherine Gledhill, Natacha Lavoie, Luc-Olivier Herbert, Andréanne Malacké, Simon Tremblay, Nicholas Cerminaro, Frédérick Carle, Philippe-André Tessier, Antoine Aylwin, Joséane Chrétien et Catherine Ouimet, directrice générale

Absent de la photo : M^e Karim Renno



Rapport annuel du président 2009-2010

Le 30 avril 2009, lors de l'assemblée générale qui se tenait au Musée Juste pour Rire, j'ai pris la responsabilité de présider l'AJBM, afin de mener pendant une année un Conseil d'administration dévoué à offrir les meilleurs services à ses membres et à les représenter de la meilleure façon possible. J'ai occupé cette fonction avec l'ambition d'insuffler ma vision de ce que doit être l'AJBM, pour lui permettre de continuer dans sa progression.

54 semaines plus tard, je crois que nous pouvons être fiers du chemin parcouru et de notre modeste contribution à cette association qui a soufflé 111 bougies au mois de novembre dernier.

Thème de cette année : l'excellence

Dès le départ, j'ai voulu que la dernière année s'inscrive dans la continuité des dernières années et de l'action de mes prédécesseurs, alors que la croissance de l'AJBM a été constante et soutenue, devenant ainsi un acteur important dans le milieu juridique québécois et de plus en plus présent sur la scène internationale. À titre d'illustration, depuis mon arrivée au Conseil d'administration, le chiffre d'affaires de l'AJBM a triplé, tout comme le nombre d'employées à temps plein.

Dans cette foulée, lors de mon entrée en fonction, je vous ai annoncé que nous ne viserions cette année rien de moins que l'excellence, laquelle devait s'articuler autour de deux axes : la formation et la déontologie.

De côté de la formation, l'AJBM a rempli sa mission : de la nouvelle mouture du Congrès à la conférence Legal.IT, en passant par les nombreuses autres formations offertes en cours d'année, l'AJBM a offert 96 heures de formation pour 1755 avocats qui sont venus parfaire leurs connaissances dans les différentes activités de l'AJBM. Je tiens d'ailleurs à remercier les 114 conférenciers qui ont accepté de venir partager leurs connaissances dans le cadre de nos différentes activités de formation.

Notre engagement est clair : vous serez en mesure de trouver à l'AJBM de la formation adaptée à vos besoins et à un excellent rapport qualité/prix pour remplir vos obligations de formation permanente.

Du côté de la déontologie, nous avons consacré un numéro de l'Extrajudiciaire au thème de la déontologie et je me suis fait un devoir d'en faire la promotion à tous les nouveaux assermentés de cette année, notamment en leur rappelant l'article 2.00.01 de notre Code de déontologie :

2.00.01. L'avocat doit agir avec dignité, intégrité, honneur, respect, modération et courtoisie.

Je vous incite à nouveau de faire de cet article votre credo et de vous faire un devoir de toujours surpasser les attentes de vos confrères et clients à cet égard. Je vous mets d'ailleurs au défi de me citer un exemple d'un avocat qui pêche par excès de courtoisie, respect ou modération!

Bilan 2009-2010

Un des résultats le moins apparent mais le plus important de la dernière année est la professionnalisation de l'organisation, autant dans sa structure, que dans les activités de délibération du Conseil d'administration. En effet, une permanence de trois employées à temps plein et une employée à temps partiel, la révision et l'adoption de politiques, une redéfinition de nos modes de gouvernance et la révision du mode de fonctionnement du Conseil d'administration sont autant d'éléments qui permettent dorénavant un mode de gestion de l'AJBM plus professionnel et qui s'éloigne d'une structure similaire à une association étudiante.

Je tiens à remercier plus particulièrement notre secrétaire-trésorier Frédérick Carle et notre directrice générale Catherine Ouimet qui ont eu la tâche ingrate de mettre l'ensemble du Conseil d'administration au pas pour parvenir à ce résultat.

Nous avons également conclu cette année une entente importante avec les 3 facultés de droit montréalaises, afin de permettre aux étudiants d'effectuer des stages d'observation lors de certains de nos services juridiques *pro bono*. Cette entente avec les étudiants universitaires s'inscrit dans notre stratégie de rapprochement avec nos futurs membres et le renouvellement de nos bénévoles pour nos services à la population.

Comme plus grande association de jeunes avocats représentant une ville au monde (jusqu'à preuve du contraire!), nous avons exercé cette année le

leadership qui nous revient, notamment par deux gestes concrets :

Au Québec, par la création du Comité des jeunes avocats du Barreau du Québec, lequel aura comme fonction de conseiller le Conseil exécutif du Barreau du Québec sur les enjeux propres aux jeunes avocats et qui a déjà commencé ces travaux;

À l'international, par la création d'un concours oratoire international anglophone qui aura lieu pour la première fois au début septembre 2010, en parallèle avec notre concours francophone qui a lieu depuis plusieurs années.

Réalisations des comités

Activités culturelles

Sous la responsabilité de Simon Tremblay, ce nouveau comité a réussi à organiser avec brio les activités culturelles de l'AJBM. Je tiens à souligner la qualité de nos orateurs de l'année : Olivier Charest pour le volet francophone et Amrick Bansal pour le volet anglophone. Le Comité a également innové cette année et tiendra le 20 mai une activité innovatrice intitulée « Comment apprécier l'art et devenir collectionneur ». De plus, le Comité a l'ambition de tenir une première édition du concours oratoire anglophone au cours de la prochaine année.

Activités sociales et sportives

Sous la responsabilité de Luc-Olivier Herbert, les activités de ce comité furent un succès cette année. Félicitations à nos gagnants cette année : Legally Blondes au flag-football, Gowlings au Karting et Morency au hockey cosom. À surveiller dans les prochaines semaines : un tournoi de poker au profit d'Opération Enfant Soleil.

Affaires publiques

Sous la responsabilité de Nicholas Cerminaro, le comité a continué à contribuer à faire de l'AJBM un intervenant incontournable sur les sujets d'actualité juridique, notamment sur trois sujets : l'Élimination de la T.V.Q. sur les frais juridiques, la sollicitation de la clémence pour les citoyens canadiens faisant face à la peine capitale à l'étranger et l'indépendance du processus de nomination des juges provinciaux.

Communications

Sous la responsabilité de Marie Cousineau, le comité a continué à offrir des outils de communication de très haute qualité, soit le site web, l'AJBM Express et l'Extrajudiciaire. We are also proud that the English version of our website hosts more and more content, thanks to a team of 10 volunteer translators.

Congrès-Gala

À sa 64e année l'année dernière, c'était la première édition du Congrès selon sa nouvelle mouture : une édition en ville ayant comme axe principal la formation et regroupant notre Assemblée générale, le banquet annuel, des activités

basées sur le développement des affaires ou des affaires publiques. Le Conseil d'administration a pris un risque avec cette réorientation et l'événement a été une réussite et nous appréhendons également un succès équivalent cette année, alors que la 65e édition est sous la responsabilité de Natacha Lavoie.

Je tiens également à féliciter les gagnants du dernier gala qui s'est tenu l'automne dernier : M^e Hugo Jean, dans la catégorie *Contentieux/juriste de l'état*, M^e Maude Fréchette, dans la catégorie *Droit corporatif*, M^e Walid Hijazi, dans la catégorie *Droit criminel et pénal*, M^e Justin Roberge, dans la catégorie *Droit familial*, M^e Dominic Belley, dans la catégorie *Litige civil et commercial* et M^e Geeta Narang, dans la catégorie *Pro bono / Implication sociale*.

Développement professionnel

Sous la responsabilité de Ryan Hillier, le comité a su continuer à organiser des activités répondant aux besoins des membres de l'AJBM, tout en continuant à tisser des liens à l'extérieur du milieu juridique. En effet, autant les activités de speed-réseautage que les formations ont été encore une fois très populaires.

Éco-Comité

Sous la responsabilité d'Anne-Marie Robichaud pour l'AJBM, ce comité conjoint continue de faire progresser les mentalités, notamment avec l'organisation de conférences et le développement de la mention « Avocats verts » que je vous incite à utiliser.

Financement

Sous la responsabilité de Katherine Gledhill, le comité a su maintenir les acquis et le support de nos partenaires afin de pouvoir continuer à offrir les meilleurs services aux membres de l'AJBM.

Formation

Sous la responsabilité d'Andréanne Malacket, le comité a travaillé très fort pour se mettre au diapason de la formation professionnelle obligatoire et organiser notamment 16 diners-conférences, 3 cours de formation et 20 conférences lors du Congrès, afin de permettre une offre de formation de qualité à un excellent prix, laquelle devrait répondre aux intérêts variés des membres de l'AJBM.

En plus de recevoir plusieurs conférenciers de renom et juges de la Cour d'appel comme conférenciers, nous avons eu l'opportunité de recevoir le juge de la Cour suprême, l'honorable Louis Lebel, un moment fort de la programmation 2009-2010.

Legal IT

Sous la responsabilité de Dominic Jaar et Marcel Naud, le comité a tenu il y a quelques semaines la quatrième édition de cette conférence qui touche

l'intégration de l'utilisation des technologies de l'information dans la pratique du droit. C'est un événement est véritablement une référence et un événement majeur sur le sujet. J'en profite pour remercier sincèrement mon ami Dominic Jaar, fondateur de l'événement, qui prend sa retraite après 4 années réussies.

Relations avec les membres

Sous la responsabilité de Julie Girard, ce nouveau comité a eu le mandat initial de bien définir son action et de revaloriser le contact avec les ambassadeurs de l'AJBM, afin de s'assurer que l'AJBM demeure pertinente pour la majorité de ses membres. Grâce aux travaux d'un comité *ad hoc* du Conseil d'administration, les lignes directrices du comité ont été adoptées, afin de lui permettre de passer davantage à l'action au cours du prochain mandat.

Un autre mandat a été confié à ce comité, soit la revitalisation de l'historique de l'AJBM. J'espère sincèrement que ce volet apportera des fruits qui pourront vous être présentés au cours du prochain mandat.

Recherche et législation

Sous la responsabilité de Karim Renno, le comité a continué son expansion, notamment en diffusant pendant une première année complète le CRL en Bref, en plus de permettre à l'AJBM de se présenter en commission parlementaire pour commenter les amendements à la *Loi sur la protection du consommateur*.

À surveiller dans les prochains mois la mise en œuvre de nombreuses initiatives d'envergure du côté du CRL : intervention au sujet de la révision du Code de procédure civile, une première intervention judiciaire de l'AJBM, le « *Blogue du CRL* » et la publication de la doctrine « *Jugements essentiels* ».

Services juridiques *pro bono*

Sous la responsabilité d'Émilie Pelletier, le comité a été très dynamique cette année : près de 1000 consultations dans le cadre des Services de Préparation à l'Audition (SPA), plus de 1200 consultations téléphoniques lors de notre clinique juridique téléphonique annuelle, la participation à la première journée de bénévolat des jeunes gens d'affaires de Montréal, la création d'une nouvelle clinique juridique annuelle à la Maison du Père et la mise sur place de stages d'observation d'étudiants universitaires.

Ceci n'est qu'un extrait des nombreux efforts de ce comité afin d'offrir des services à la population. Nous pouvons en être très fiers.

Conclusion

Félicitations à notre nouvelle membre honoraire Nathalie Roy, laquelle a toujours été disponible pour assister l'AJBM et qui rejoint une sélection bien garnie de nos membres honoraires.

Je tiens également à exprimer mes sincères condoléances aux proches des deux anciens présidents de l'AJBM qui nous ont quittés cette année, soit Charles D. Gonthier et Philippe Casgrain.

Merci à Liliane, Amalia et Fannie, les employées de la permanence qui ont fait en sorte que nos projets se sont concrétisés et qui nous permettent de faire toujours mieux avec nos ressources limitées. Merci à Catherine, notre directrice générale qui a su prendre la responsabilité de la permanence au cours de cette première année complète en fonction et faire en sorte que je puisse lui faire totalement confiance et me concentrer sur les véritables enjeux des orientations de l'AJBM tout au long de l'année.

Merci aux partenaires de l'AJBM, lesquels continuent à supporter notre action et nous donner des moyens pour réaliser nos ambitions.

Je tiens à remercier sincèrement les membres du Conseil d'administration pour leur engagement et avoir accepté de me suivre afin de faire progresser l'AJBM une année de plus. Merci à mon prédécesseur, Philippe-André Tessier, lequel a su représenter avec brio l'AJBM cette année et meilleure des chances à ma successeuse, Joséane Chrétien, laquelle pourra compter sur moi tout au long de l'année.

Merci à mes collègues chez Fasken Martineau de m'avoir permis de vivre cette expérience et de me permettre de concilier celle-ci avec ma pratique.

Merci à ma femme et à mon fils d'avoir accepté de me voir moins souvent pendant une année, je vous aime et je suis conscient que j'ai une dette envers vous !

Merci de m'avoir fait confiance, j'espère que j'ai été à la hauteur de celle-ci.

Je suis fier d'être membre de l'AJBM.



M^e Antoine Aylwin

Rapport de la directrice générale



L'AJBM, un positionnement à la hauteur de sa réputation

Ma première année à titre de directrice générale se termine. Déjà.

Je ne suis pas peu fière du travail accompli par l'AJBM. En cette deuxième année du plan stratégique 2008-2011, nous pouvons affirmer qu'elle se positionne à titre d'intervenant majeur au niveau des services juridiques gratuits et des prises de position publiques au sujet de l'actualité juridique. Vous constaterez à la lecture de ce rapport que les services juridiques gratuits offerts à la population sont de plus en plus complets et visibles, que l'encadrement des bénévoles qui sous-tendent ces services est plus présent, que l'opinion de l'AJBM au sujet des projets de loi est recherchée par le législateur et que les prises de position sur l'actualité juridique sont continues.

Cette année, le raffinement des ressources disponibles a été concrétisé. L'AJBM a mis sur pied plusieurs politiques lui permettant de parfaire ses méthodes de travail. Notamment, une politique de ressources humaines est maintenant en vigueur. Les conditions liées aux congés parentaux ont été incluses dans cette politique de même qu'une politique claire contre le harcèlement.

Un nouvel environnement de travail

En septembre 2009, l'AJBM a emménagé dans de nouveaux bureaux. Toujours situés à la Maison du Barreau mais maintenant plus spacieux et mieux adaptés à l'épanouissement de la permanence, les locaux arborent un professionnalisme digne de l'AJBM. Le déménagement s'est déroulé efficacement, grâce à l'appui du Barreau du Québec que j'aimerais d'ailleurs remercier. N'hésitez pas à venir le constater par vous-même au 445, boul. St-Laurent, Bureau RC-03.

Changements à venir

Depuis près de deux ans déjà, la permanence est composée de deux coordonnatrices travaillant à temps plein, Mme Liliane Sophie Pin, aux communications et financement et Mme Amalia Jeannot, aux activités et projets ainsi que d'une

coordonnatrice aux services juridiques pro bono à temps partiel, Mme Fannie Tremblay.

C'est avec regret que je verrai Liliane et Amalia quitter l'équipe au cours de l'été 2010. Leur dynamisme et leur loyauté à l'égard des projets de l'AJBM nous manqueront certainement. Je profite donc de l'occasion pour les remercier chacune individuellement en mon nom et au nom du conseil d'administration pour le travail qu'elles ont accompli et le soutien continu qu'elles ont démontré. Le dévouement dont elles ont fait preuve démontre sans aucun doute leur sentiment d'appartenance envers l'AJBM. Sans elles, l'AJBM n'aurait pu atteindre ce niveau d'excellence. Merci également à Fannie qui assure efficacement et sans relâche depuis septembre 2009, la coordination des nombreux services gratuits mis en place par l'AJBM. Cela représente plus de 10 000 appels annuellement de la part des justiciables.

Un merci spécial à notre président 2009-2010, Antoine Aylwin, qui m'a guidée patiemment à travers cette première année de mandat pour parfaire mon expérience et ainsi, tendre vers un plus grand perfectionnement. Un peu plus de travail pour lui mais ô combien plus de confiance pour moi. Je suis toutefois impatiente d'entamer cette nouvelle année aux côtés de Joséane Chrétien qui saura tout aussi bien, j'en suis certaine, stimuler mon ardeur envers l'AJBM.

Un service empreint d'excellence

Finalement, l'AJBM continue d'offrir un service hors pair à ses membres et à tout intéressé et s'efforce d'être continuellement disponible et engagée au bénéfice de ses membres. C'est d'ailleurs grâce à l'apport de ses membres que l'AJBM est en mesure de se positionner ainsi.

Continuez de bénéficier des services qui vous sont offerts par l'AJBM et de vous impliquer bénévolement à l'AJBM. Faites partie des membres actifs, vous contribuez ainsi à son positionnement.

Encore une fois cette année, merci de votre confiance.

M^e Catherine Ouimet

Rapport de la Vice-présidente M^e Joséane Chrétien



Mandat

Pour l'année 2009-2010, la vice-présidence s'était donné comme projet de diriger la suite des travaux de gouvernance en vue de l'élaboration et de l'adoption de diverses politiques. Les travaux du comité de gouvernance ont permis l'élaboration et l'adoption de trois politiques, soient une politique sur les ressources humaines, une politique des

communications ainsi que une politique de financement.

Rapport d'activités

La Politique des communications constitue un guide inestimable des pratiques actuelles et des meilleures pratiques que l'AJBM se doit de maintenir ou d'adopter en matière de communication. La Politique des ressources humaines vient quant à elle offrir des balises claires quant aux conditions de travail, avantages sociaux et obligations des employés de la permanence de l'AJBM. Finalement, la Politique de financement permettra de maximiser les opportunités de partenariats et de commandites tout en assurer d'offrir un service maximal à nos partenaires et commanditaires. De plus, cette politique vient encadrer la recherche d'ententes permettant à nos membres d'obtenir des tarifs préférentiels lors de l'achat de biens et de services.

Je suis particulièrement fière du résultat des travaux de gouvernance et que l'AJBM ait étendu la garantie d'emploi lors de congé de maternité à 18 mois, afin de permettre à ses employés qui le requiert de pouvoir plus aisément concilier leurs obligations professionnelles et familiales.

Les travaux de la vice-présidence devaient également assurer la liaison et offrir le support adéquat aux divers comités ad hoc de l'AJBM, soit le comité LégalIT, l'Éco-comité conjoint avec le Barreau de Montréal ainsi que le comité conjoint sur la diversité ethnoculturelle. Les activités organisées par ces trois comités ont été couronnées de succès et font l'objet de pages distinctes dans le présent rapport annuel.

Finalement, dans l'optique de promouvoir et d'offrir des outils pour nos membres vivant des défis liés à la conciliation travail-famille, la vice-présidence a été chargée de l'organisation d'une conférence traitant de ce sujet. Une plage horaire de choix lors du congrès

annuel a été réservée pour la tenue de la conférence sur la conciliation travail-famille. Une conférence sera en effet donnée par l'honorable Pierrette Sévigny et M^e Richard McConomy. Elle a pour titre : Conciliation travail-famille : les défis de la famille face à la pratique du droit.

Durant le mandat 2009-2010, j'ai eu le plaisir de représenter l'AJBM lors de divers événements, dont certaines cérémonies d'assermentation des nouveaux avocats inscrits à la section de Montréal, les rencontres de la Lord Reading Society, la rentrée judiciaire de Paris, la rentrée judiciaire de Bruxelles, la conférence de associés-directeurs sur le pro bono, et plusieurs autres.



Lors de la rentrée des tribunaux de Paris : M^{es} Olivier Charest, gagnant du concours de l'Orateur de l'AJBM 2009, Marie Cousineau, Emmanuel Ravanas, 1^{er} secrétaire de la Conférence du stage du Barreau de Paris, Joséane Chrétien, le Bâtonnier de Paris Jean Castelain, Cédric Labrousse, Antoine Aylwin, Nicolette Kost de Sèvres, Pierre-Olivier Charlebois et Andréanne Malacket.



Le Bâtonnier de Montréal Nicolas Plourde, M^{es} Antoine Aylwin, Joséane Chrétien et Marc Charbonneau, premier conseiller du Barreau de Montréal, lors de la rentrée des tribunaux de Bruxelles.

J'ai eu l'occasion de constater encore une fois lors de ce mandat à quel point l'AJBM est un organisme dynamique et pertinent, reconnu auprès de la communauté juridique tant locale, nationale qu'internationale et appréciée de ses membres.

Rapport du Secrétaire-Trésorier

M^e Frédérick Carle



Suite aux travaux de gouvernance du conseil d'administration 2008-2009 et de la mise en place d'une nouvelle formule au sein du conseil d'administration, l'exercice 2009-2010 marquait la mise en place du poste de secrétaire-trésorier, poste qui a refondu les tâches de l'ancien secrétaire général et du trésorier. La tâche était donc essentiellement la supervision du secrétariat permanent, la préparation et la gestion des séances du conseil d'administration ainsi que faire le suivi mensuel des finances de l'AJBM, le tout en étroite collaboration avec la directrice générale.

De manière exceptionnelle cette année, la vice-présidence avait la charge de superviser la permanence et plus particulièrement la directrice générale. L'équipe de la permanence est constituée de la directrice générale, M^e Catherine Ouimet, et de trois coordonnatrices, Mesdames Liliane Sophie Pin, Amalia Jeannot et Fannie Tremblay. Ce fut un réel plaisir de travailler avec une équipe de gens travaillant, dédiés et professionnels. Je les remercie pour la qualité du travail accompli.

Le conseil d'administration s'est réuni onze fois au courant de l'exercice et a tenu trois séances extraordinaires téléphoniques pour régler des questions ponctuelles. Sur les onze rencontres, les administrateurs ont dû produire, à huit reprises, des rapports mensuels qui rendaient compte de leurs activités ou de celles du comité dont ils sont responsables au conseil, afin d'assurer un meilleur suivi de celles-ci pour un bon fonctionnement de votre association. Voici un tableau qui illustre l'apport de chacun des administrateurs face aux séances du conseil :

Mandat 2009-2010		Présences	Rapports déposés
Administrateur	Poste	sur 11	sur 8
Antoine Aylwin	Président	11	8
Philippe André Tessier	Président sortant	7*	N/A
Joséane Chrétien	Vice-Présidente	11	8
Frédérick Carle	Secrétaire-Trésorier	10	8
Nicholas Cerminaro	Affaires Publiques	8	6
Marie Cousineau	Communications	11	8
Julie Girard	Relations avec les membres	8	6
Katherine Gledhill	Financement	10.5	7
Luc Olivier Herbert	Activités sociales et sportives	9	7
Ryan Hillier	Développement professionnel	9	3
Natacha Lavoie	Congrès-Gala	11	8
Andréanne Malacket	Formation	11	8
Émilie Pelletier	Services Juridiques Pro Bono	11	6
Karim Renno	Recherche et Législation	9	8
Simon Tremblay	Activités Culturelles	8	8

* Certaines absences s'expliquent par un conflit d'horaire avec des réunions du Barreau de Montréal et du Québec

Au niveau des finances, l'AJBM a connu un excédent important pour l'exercice 2009-2010, essentiellement pour deux raisons : l'affluence accrue et l'augmentation des activités de formations et une gestion serrée des finances par la Direction générale. Une partie de ces excédants seront retournés aux fonds de réserve lesquels avaient diminués depuis quelques années. Les autres détails sont accessibles dans les états financiers joints à ce rapport annuel.

Financing committee M^e Katherine Gledhill

“ Nothing average stood as a monument to progress. When progress is looking for a partner, it doesn't turn to those who believe they are only average. It turns instead to those who are forever searching and striving to become the best they possibly can. ” - A. Lou Vickery

The Young Bar Association of Montreal (YBAM) represents 111 years of progress and advancement through the many activities and services we provide our members and our community. It would however, be misleading to say that we do this alone. While volunteers are our greatest resource at accomplishing the tasks that we set out to achieve, our sponsors are by far the most important partner we have in bringing these objectives to reality.

Support from our sponsors ranges from providing monetary contributions for individual or multiple activities and/or providing discounts to our members for the services they can offer us (for more details, please visit our website at <http://www.ajbm.qc.ca/fr/services-membres>). In consequence, our Board Members are able to provide our members and the community with a great diversity of activities throughout the year. This diversity is a testament to the financial support we receive, as well as to the creativity and dedication our Board Members share in providing you with the greatest quality of services and activities, not only within the continuing education programme, but with the social/cultural, networking and pro bono activities.

We take this opportunity at the end of the year, to once again give thanks to our sponsors for allowing us to provide you, our members, and the community of Greater Montreal with the quality and diversity of programmes and services every year.



And

Benjamin Wong, Photographer, Club Atwater, Club Mansfield, CPE Le Petit Palais, Les Grands Ballets Canadiens, Hôtel Pur, Magma Design, Raymond Chabot Grant Thornton, REP Solution, SOQUIJ, VOBE

Les communications

L'Équipe

Administrateur responsable des Communications :

M^e Marie Cousineau

Rédacteur en chef : M^e Pierre-Luc Beauchesne

Directrice de la publicité : M^e Maude Perras

Conseillère en rédaction : M^e Véronique Guertin

Journalistes

M^{es} Marie-Pierre Bédard, Mélanie Binette, Luana Ann Church, Sonia Labranche, Charlotte Larose, Mathieu Lavallée, Rosalie-Anne Mandich, Me Sarah Munoz Lacoursière, Josée Ringuette, Me Julie Vespoli

Conseillers en révision linguistique

M^{es} Pierre-Marc Boyer, Myriam Farag, Katherine Hébert-Vachon, Geneviève Ladouceur, Catherine Lamarre Dumas, Clémentine Sallée

L'AJBM désire remercier tous les collaborateurs bénévoles de l'Extrajudiciaire pour leur excellent travail et leur dévouement au bénéfice d'une publication stimulante et intéressante par les membres, pour les membres.

Mandat

Le Comité des communications est responsable de la diffusion de l'ensemble des communications de l'AJBM et veille à la cohérence du message ainsi véhiculé, ainsi qu'au soutien de la notoriété de l'AJBM. Il est également responsable de l'Extrajudiciaire, du site Internet et de l'AJBM Express.

Rapport d'activités

Extrajudiciaire

L'ExtraJudiciaire est le bulletin d'information de l'AJBM. Il est tiré à environ 4500 exemplaires six (6) fois par année. L'ExtraJudiciaire est distribué gratuitement aux membres (incluant les membres honoraires) résidant à Montréal, aux membres de la magistrature de Montréal, Laval et Longueuil, aux Doyens et présidents des associations étudiantes des facultés de droit présentes à Montréal (Université de Montréal, Université du Québec à Montréal, Université McGill), et aux Directeur général et président de l'association étudiante de l'École du Barreau située à Montréal.



Les thèmes abordés cette année ont été les suivants:

- Juin 2009 – Évasion
- Août 2009 – La rentrée (Éthique et déontologie)

- Octobre 2009 – Les marchés
- Décembre 2009 – Don de soi / Pro bono
- Février 2010 – Les sports (Olympiques)
- Avril 2010 – L'image de l'avocat

La gestion, la conception, la recherche, la rédaction et la révision des textes sont assurées bénévolement par une vingtaine de membres de notre Association.

Site Internet

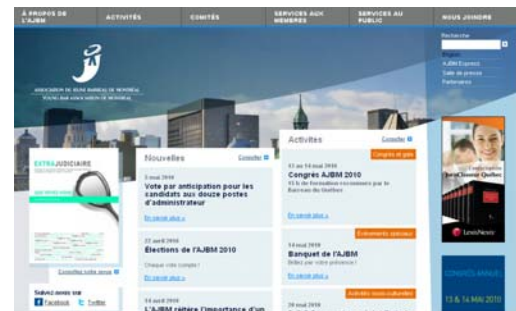
Cette année, des efforts ont été déployés afin d'améliorer le contenu et l'aspect visuel du site Internet. À cet effet, nous avons eu recours à l'assistance de la compagnie Egzakt afin d'effectuer certains ajustements.

Moreover, we collaborated with volunteered translators in order to launch an English version of our website. This version is expected to be posted online in the near future.

Great thanks to the translation team for their efforts in this project, allowing us to share pertinent information in both official Canadian languages.

Traducteurs :

M^{es} Lisa Chamandy, Myriam Farag, Nathalie Khan, Bill Kostopoulos, Sébastien Lapointe, Danny Lew, Rosanne Luciano, Carol Rabbat, Louis Sévéno, Ari Y. Sorek



AJBM Express

L'AJBM Express, le bulletin électronique de l'Association, a continué d'être diffusé hebdomadairement afin d'informer nos membres des activités et publications de l'Association.

Politique des communications

Cette année, une politique des communications a été élaborée et adoptée par le Conseil d'administration. Cette politique avait pour objet d'établir les axes et les pratiques de l'Association reliées aux communications.

Publicité

Nous avons travaillé en collaboration avec la firme Magma Design sur différents projets de publicité afin d'uniformiser l'image graphique de l'AJBM dans ses publicités.

Comité des affaires publiques

L'AJBM, un intervenant incontournable sur les sujets d'actualité juridique

Administrateur responsable

M^e Nicholas Cerminaro

Présidente

M^e Sarah-Anne Savoie

Membres

M^{es} Francis Barragan, François Beaudry, Frédéric Bérard, Silviu Bursanescu, Marylise Caron, Josée Cavalancia, Marc Chetrit, Olivier Chi Nouako, Marie-Christine Demers, Audrée Dufresne, Pierre-Louis Fortin-Legris, Evelyne Leblanc, Caroline Leduc, Guillaume-Pierre Michaud, Emily Moreau, Alexandre Paul-Hus, Isabelle Routhier et Félix Turgeon.

Mandat

Le mandat du Comité des affaires publiques (ci-après « CAP ») est de faire connaître la position de l'AJBM dans les médias et auprès de nos membres, de conseiller l'AJBM en matière d'intervention publique et médiatique et d'assurer un rayonnement et une visibilité continue de l'AJBM dans les médias. Il a également pour mission de formuler des recommandations à l'attention du conseil d'administration sur toute question qu'il juge d'intérêt pour les membres, la profession juridique ou pour le public en général et de rendre par la suite publique toute prise de position qui en résultera, et ce, au nom de l'AJBM.

Rapport d'activités

Le suivi des sujets juridiques médiatisés a été assuré par plusieurs des membres du comité afin d'informer le CAP et par les membres du conseil d'administration de l'AJBM. Le CAP a concentré ses efforts sur les dossiers pertinents aux intérêts des membres de l'AJBM dans le but de déterminer s'il y a lieu de se positionner sur un sujet donné. À cet égard, divers sujets d'intérêts ont été discutés durant le mandat du CAP 2009-2010, notamment en ce qui concerne les questions d'accessibilité à la justice. L'AJBM, par ces prises de position, a même suscité quelques réactions dans les médias.

Dans le cadre de ses interventions, le CAP vise non seulement à promouvoir les intérêts de ses membres, mais aussi à offrir une perspective indépendante sur les sujets d'actualité juridique en vulgarisant des

sujets qui sont parfois complexes afin d'en faire ressortir les enjeux essentiels.

Les sujets les plus importants qui ont fait l'objet de discussions du CAP sont les suivants :

L'Élimination la T.V.Q. sur les frais juridiques

Le CAP a appuyé les démarches entamées par le Barreau du Québec concernant la possibilité de soustraire les frais juridiques à l'application de la taxe de vente provinciale et a suggéré la mise en place de crédits d'impôts ou de déductions d'impôts visant à alléger le fardeau que peuvent représenter des frais juridiques pour les particuliers.

La sollicitation de la clémence pour demandeurs canadiens faisant face à la peine capitale à l'étranger

Le CAP rappelait au gouvernement que la Charte canadienne des droits et libertés impose des obligations positives au gouvernement, tel que le reconnaît la Cour suprême du Canada dans l'arrêt *États-Unis c. Burns* qui est à l'effet que lors d'une extradition, le gouvernement du Canada doit prendre des mesures positives pour s'assurer que l'accusé ne fera pas face à la peine de mort.

Intimidation des travailleurs par leur syndicat

Le CAP a proposé une modification au Code du travail ainsi qu'une modification à la «Loi R-20», pour rééquilibrer le rapport de force entre travailleurs et syndicats. Suite au scandale touchant certains syndicats de l'industrie de la construction, certaines lacunes dans l'application des recours prévus aux lois du travail en ce qui a trait à la protection des travailleurs syndiqués lors d'un différend avec leur syndicat, notamment lors d'intimidation, ont été mises à jour.

L'indépendance du processus de nomination des juges provinciaux

Le CAP a milité en faveur d'un régime de nomination libre d'ingérence politique et a souligné l'importance que le processus mis en place soit rigoureusement suivi afin que les justiciables puissent avoir confiance dans le système de justice et afin qu'ils sachent que le décideur qui les entend est impartial et compétent.

Comité Recherche et Législation (CRL)

Nom du président du comité

M^e Karim Renno

Liste des membres du comité :

M^{es} Julie Asselin, Antoine Aylwin, Marc-André Boucher, Carine Bouzaglou, Amélie Cardinal, Simon Chamberland, Jean-Philippe Chênevert, Karine Chênevert, Joséane Chrétien, Mohammed Chkikar, Katherine A. Desfossés, Julie Elmlinger, Annie Émond, Thierry Gendron-Dugré, Pascal Grimard, Geneviève Ladouceur, François-Xavier Robert, Michael Schacter, Ninette Singoye et Melisa Thibault

Mandat

Le CRL a pour mission principale de permettre à l'AJBM de prendre des positions plus approfondies sur les développements législatifs fédéraux, provinciaux et autres. Il a également pour mission de suggérer ou d'encourager certaines réformes législatives et administratives souhaitables dans le meilleur intérêt des membres de l'AJBM et de la population en général. Le CRL se doit de donner une voix aux membres de l'AJBM dans le cadre du processus législatif et réglementaire.

Au cours des dernières années, l'AJBM a grandement accentué sa visibilité dans le domaine des prises de position publiques, que ce soit à travers les travaux du CAP ou du CRL. Les multiples comparutions de l'AJBM en commission parlementaire au cours des dernières années témoignent de manière éloquent de cette réalité.

Rapport d'activités

Encore une fois cette année, les programmes et activités du CRL se sont articulés autour de trois pôles principaux, soit le suivi de l'actualité législative, la participation aux efforts de réforme du droit et la prise de position publique lors de débat sur l'adoption de différents projets de loi.

Publication mensuelle du CRL en bref dans l'AJBM Express



Tous les mois, une revue de l'actualité législative et jurisprudentielle autant provinciale que fédérale est effectuée par le CRL et publiée sur le site Internet et dans l'AJBM Express.

Création du « Blogue du CRL » et des « Jugements essentiels »

Afin de compléter ces activités, le CRL a créé deux outils importants. D'abord, le « Blogue du CRL » qui aura pour objectif de mettre en ligne du contenu sous la forme de liens vers des jugements rendus la semaine précédente et une description sommaire pour chaque jugement. Le CRL a également proposé la création d'une série d'articles de doctrine s'intitulant « Jugements essentiels ». Cette série sera composée d'articles électroniques, d'une longueur de 1 à 10 pages sur des sujets précis.

Mémoire sur le projet de loi 60 et comparution en commission parlementaire

Le CRL a préparé un mémoire sur le projet de loi 60 : *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur et d'autres dispositions législatives*. Ce mémoire a engendré par la suite une invitation à ce que l'AJBM comparaisse en commission parlementaire. Le 20 octobre 2009, M^{es} Antoine Aylwin et Karim Renno ont eu l'opportunité de faire des représentations à ce sujet au nom de l'AJBM.

Les représentations de l'AJBM lors de cette occasion ont été grandement appréciées par les membres de la commission parlementaire et ont directement mené à certaines modifications au texte du Projet de loi. Le Ministère de la Justice a également spécifiquement demandé à l'AJBM de formuler des recommandations pour la phase II de la réforme de la procédure civile. Cette demande a été faite suite aux participations très remarquées de l'Association aux travaux de réforme en 2008 et 2009. Le CRL travaille donc présentement sur la question et présente dans le cadre du congrès annuel, les 10 recommandations de l'AJBM pour le nouveau Code de procédure civile.

Initiation des démarches pour l'amendement de l'article 2634 C.c.Q.

Par le biais du CRL, l'AJBM a fait parvenir une lettre à la ministre de la justice demandant un amendement législatif à l'article 2634 C.c.Q. Le Ministère a déjà fait savoir qu'il était d'accord avec la position de l'Association et que l'article serait amendé en conséquence.

Mise en action du projet « Intervention Judiciaire » avec l'intervention prochaine de l'AJBM dans *Doré c. Bernard*

Après s'être doté d'un projet « Intervention Judiciaire » l'an dernier, l'AJBM déposera une première demande formelle d'intervention devant la Cour suprême dans le dossier *Doré c. Bernard* si la demande de permission d'en appeler à la Cour suprême, laquelle est pendante, est accueillie.

Comité de formation

Administrateur responsable

M^e Andréanne Malacket

Vice-président du comité

M^e Frédéric Pagé

Membres

M^{es} Catherine Armand, Yasser Bouhid, Bertrand Gervais, Natasa Karamatsos, Felix Lalonde, Joe Morrone et Julie Poirier

Mandat

Le Comité de formation a pour mandat d'offrir aux membres de l'AJBM un programme de formation complémentaire diversifié et reconnu par le Barreau du Québec, échelonné tout au long de l'année judiciaire, et ce, à la lumière des exigences du nouveau programme de formation continue obligatoire mis en place par le Barreau du Québec le 1er avril 2009.

Rapport d'activités



16 dîners-conférences (12h15 à 14h) et 3 cours de formation (18h à 21h), lesquels ont lieu à la Cour d'appel du Québec, ont été organisés par le Comité de formation au cours de l'année judiciaire 2009-2010. à cet effet, le Comité souhaite remercier le CAIJ, Partenaire Majeur de Formation et SOQUIJ. Deux forums 6 @ 8, en collaboration avec la Banque Scotia, se sont également tenus. Une activité conjointe avec les comptables

agréés de Montréal a aussi eu lieu. Enfin, le Comité de formation a élaboré la majeure partie de la grille des formations pour le Congrès annuel de l'AJBM, en collaboration avec le Comité Congrès-Gala.

Dîners-conférences

17 septembre 2009 : Les poursuites-bâillons ou la gestion des abus, M^{es} Marie-José Longtin et Karim Renno, Hon. Jean-François de Grandpré, j.c.s.

24 septembre 2009 : Les points importants à prendre en considération lors d'une vérification diligente en matière de propriété intellectuelle, M^e Lara Daniel

2 octobre 2009 : Les conjoints de fait au Québec : qu'est-ce qui pourrait bien justifier un encadrement légal?, M^e Jocelyne Jarry

7 octobre 2009 : Le raisonnable de Dunsmuir à Khosa, Hon. Louis LeBel, j.c.s.c.

21 octobre 2009 : Contaminated Lands in Québec, M^e Charles Kazaz

4 novembre 2009 : Bien comprendre les dynamiques des intervenants dans un C-36, M^e Hubert Sibre

18 novembre 2009 : Les recours collectifs multijuridictionnels devant les tribunaux québécois, M^e Christopher L. Richter

9 décembre 2009 : Quand l'accident de travail devient un crime, Hon. Sophie Bourque, j.c.s.

20 janvier 2010 : La vérification diligente en matière de litige civil, M^e Marie-Anne Paquette

10 février 2010 : L'art de rédiger les clauses d'indemnisation et d'autres clauses particulières, M^{es} Sylvie Bourdeau et Natasa Karamatsos

24 février 2010 : L'alchimie du procès, Hon. Jacques A. Léger, j.c.a.

10 mars 2010 : Le harcèlement psychologique, M^e Guy Poirier

24 mars 2010 : Se préparer adéquatement et plaider avec succès devant la Cour d'appel, Hon. François Doyon, j.c.a.

31 mars 2010 : Current practical considerations of superficies, M^{es} Diana Lyrantzis et Stephan Fews

14 avril 2010 : L'énoncé adéquat d'une question de recherche et l'absence d'une réponse, M^e Daniel Boyer, M^e Denis Le May, LL.M et M. Michel Gamache

9 juin 2010 (à venir) : L'assurance et les vices cachés, M^e Hugues Duguay

Cours de formation

8 décembre 2009 : L'emploi de la fiducie dans l'organisation corporative et dans le cadre de l'exploitation d'une entreprise, M^e Daniel Lacelle

26 janvier 2010 : Le droit disciplinaire : un droit sui generis ?, Hon. Guy Cournoyer, j.c.s. et M^e Érick Vanchestein

15 juin 2010 (à venir) : L'état du droit sur le congédiement en droit québécois, M^e Gilles Trudeau

Forums 6 @ 8 (en collaboration avec la Banque Scotia)

29 octobre 2009 : Planifiez votre budget pour l'achat de votre première ou prochaine maison

8 avril 2010 : Démarrez votre propre cabinet : que devez-vous savoir?

Petit-déjeuner-conférence

15 février 2010 : Le Québec et la lutte contre les planifications fiscales agressives, M^{es} Franco Gadoury et Christian Meighen

Formations pour le Congrès annuel

Une grille horaire comprenant 20 conférences réparties sur deux jours a été élaborée en vue du Congrès, permettant aux membres de cumuler 15 heures de formation lors d'un seul événement a été élaborée par le Comité. Des juristes de renom sont conviés à titre de conférenciers, dont le juge en chef du Québec, alors que les sujets diversifiés permettront de rejoindre tant les avocats de droit civil, commercial ou criminel, œuvrant en pratique privée, en contentieux ou en entreprise.

Le 10 mars 2010, à la Cour d'appel du Québec, conférence sur le harcèlement psychologique, par Me Guy Poirier ►



Comité des services juridiques *pro bono*

Présidente

M^e Émilie Pelletier

Membres

M^{es} Mélanie Binette, Marylise Caron, Marjolaine Dagenais-Côté, Mathieu Decelles, Anaïs de Lausnay, Annie Fredette, Clifton Jarin, Catherine Lafontaine, Josiane Landry, Justine Laurier, Sébastien Lebel, Jennifer McLean, Vanessa O'Connell-Chrétien, Johanne Roy, Dominique Sénécal, Marie-Claude St-Amant, Ouassim Tadlaoui

Mandat

La mission du Comité des services juridiques *pro bono* est d'améliorer l'accessibilité à la justice en offrant à la population divers services juridiques gratuits.

Rapport d'activités

Service de préparation à une audition

Ce service est offert aux parties non représentées par avocat ayant reçu un avis de convocation à une audition dans le district de Montréal devant la Cour du Québec, division des petites créances, la Régie du Logement et la Commission des relations du travail (uniquement offert dans le cadre d'un recours en vertu des articles 47.2 et suivants « Égalité de traitement par l'association accréditée » du C.t.). Il permet de rencontrer, gratuitement, un avocat bénévole pendant une vingtaine de minutes, afin de recevoir des conseils sur la préparation de leur dossier et le déroulement de l'audition. Ce service est offert du lundi au vendredi de 12 h à 14 h. Un à deux avocats bénévoles rencontrent quatre justiciables par midi. Chacune des rencontres est d'une durée de 20 minutes.

Quelques statistiques

Une soixantaine de bénévoles assure la continuité de ce service. Du 1er mai 2009 au 16 avril 2010, environ 920 personnes ont bénéficié du Service de préparation à une audition, dont 672 pour la Cour du Québec, division des petites créances, 34 pour la Commission des relations du travail et 214 pour la Régie du logement.

Sondage et recommandations

Le Comité a envoyé aux bénévoles un questionnaire afin de connaître leur opinion sur le fonctionnement du service. Ce sondage a permis de mieux cibler leurs besoins et d'améliorer la qualité des services. Plusieurs recommandations ont été faites par le Comité, dont celle de changer le nom du service afin

d'éviter la confusion auprès des justiciables. Ainsi, le « Service de consultation juridique » a été renommé « Service de préparation à une audition ». Il a aussi été proposé d'organiser une rencontre et d'offrir de la formation aux bénévoles au minimum une fois par année. Dans cette optique, le 17 février 2010, l'AJBM a offert gratuitement aux bénévoles du service une formation de deux heures reconnue et accréditée par le Barreau du Québec, « Maximiser sa pratique *pro bono* ». La formation fut un succès, plus de 70 personnes étaient inscrites. Il a également été recommandé de réviser et de mettre à jour tous les documents qui sont actuellement remis aux bénévoles ou aux justiciables afin de mieux encadrer et d'uniformiser les interventions. À cet effet, le Comité a travaillé sur la mise à jour des documents remis pour chacun des 3 volets du service : le Guide des bénévoles, l'avis aux parties, le rapport de séance d'information, le formulaire d'engagement et les règlements du service. Des commentaires ont été reçus à l'effet que la durée prévue de 20 minutes par rencontre est trop brève. L'horaire a donc été modifié afin de prévoir 4 consultations de 30 minutes à l'horaire des avocats bénévoles.

Stage d'observation-jumelage

En octobre 2009, l'AJBM a signé des ententes de partenariat avec les organisations *pro bono* des facultés de droit montréalaises. En collaboration avec PBSC McGill, Pro Bono UQÀM et Pro Bono UdeM, le Comité a élaboré un projet de stage d'observation-jumelage. Les étudiants en droit sont ainsi jumelés à des avocats bénévoles au Service de préparation à une audition afin d'agir comme observateur lors des rencontres avec les justiciables. À la suite des rencontres, l'étudiant a l'opportunité d'échanger avec l'avocat relativement à ses observations et de poser quelques questions. Il est à noter que les étudiants ayant manifesté leur intérêt pour le stage doivent obligatoirement assister à une séance de formation offerte par le Comité. De plus, ils doivent signer un formulaire d'engagement et de confidentialité.



Mes Antoine Aylwin, Mélanie Binette, Catherine Ouimet, Émilie Pelletier, entourés des responsables des organisations *pro bono*, lors de la signature des ententes



Mercredi, j'en parle à mon avocat !

Cette année, l'AJBM a célébré le 15e anniversaire du service Mercredi, j'en parle à mon avocat! et a souligné l'événement en renouvelant complètement

son image. Gratuit et confidentiel, ce service s'adresse aux jeunes âgés entre 12 et 20 ans de la région de Montréal. Il leur permet d'obtenir de l'information et des conseils juridiques gratuits. Les jeunes peuvent ainsi parler directement avec un avocat bénévole. Lorsque l'AJBM reçoit la question ou la problématique posée, elle jumelle alors le jeune avec un avocat pratiquant dans le domaine juridique en lien avec la situation.

Juri-conseil aux entreprises / Guide de démarrage de l'entreprise

Ce service s'adresse à toute entreprise désirant bénéficier d'une consultation juridique gratuite d'une heure auprès d'un avocat bénévole. Le Guide de démarrage de l'entreprise est disponible gratuitement en ligne à l'adresse suivante : <http://www.ajbm.qc.ca>

Souper à la Maison du Père et levée de fonds

Pour une 16^e année consécutive, l'AJBM a tenu le 9 février dernier, son traditionnel Souper à la Maison du Père. Un nombre record de bénévoles ont répondu à l'appel afin de servir un repas à quelque 300 itinérants et assister à la prestation musicale du groupe The Steamfitters. Plus de 75 bénévoles, dont 25 juges, décideurs administratifs et personnalités de la communauté juridique étaient présents. L'AJBM a également pu compter sur de nombreux commanditaires, dont cinq nouveaux, sans qui l'événement ne pourrait avoir lieu : la Fédération des producteurs de pommes de terre du Québec, Les éleveurs de volaille du Québec – Le Dindon du Québec, le restaurant Le Local, Dunkin' Donuts, Coca-Cola, Costco Bridge et Café Santropol.

De plus, soulignons qu'un volet juridique pro bono a été ajouté à l'événement. Le Comité en collaboration avec la Clinique Droits Devant, a mis sur pied une clinique juridique. Ainsi, l'après-midi précédent le souper, une quarantaine d'itinérants ont eu l'opportunité de rencontrer un avocat. Douze avocats bénévoles ont répondu à leurs questions d'ordre juridique, concernant notamment l'aide sociale, les contraventions et le droit de la famille.

Enfin, l'AJBM organise également annuellement une levée de fonds au profit de la Maison du Père afin de l'aider à poursuivre son engagement. Cette année, le Comité a innové en organisant, le 18 mars dernier, une soirée-bénéfice unique au Club Mansfield : 6@8 encan silencieux. Plus de 80 personnes sont venues appuyer l'organisme et miser sur l'un des 30 prix de l'encan. Les profits de cette soirée ainsi que les dons reçus de la communauté juridique ont permis à l'AJBM de remettre un montant de plus de 7 000 \$ à

la Fondation de la Maison du Père, soit environ 3 000\$ de plus que l'an dernier.

Clinique juridique téléphonique de l'AJBM

L'AJBM, en partenariat avec le Barreau du Québec et Éducaloi, a tenu la 20^e édition de sa clinique juridique téléphonique les 27 et 28 mars derniers. Plus de 80 avocats bénévoles ont offert à la population des consultations juridiques gratuites, de 9 h à 17 h lors de cette fin de semaine.

Une première cette année : trois centres d'appels étaient en activité dans les villes de Montréal, Québec et Sherbrooke. Nous avons également reçu l'appui de neuf jeunes barreaux, soit les associations de jeunes avocats de Bedford, de Laurentides-Lanaudière, de Laval, de Longueuil, de la Mauricie, de l'Outaouais, de Québec, du Saguenay-Lac-St-Jean et de Saint-François. Ainsi, 1 264 citoyens ont eu l'opportunité de s'entretenir gratuitement avec un avocat. Cela représente une augmentation de 63% par rapport au nombre d'appels répondus l'an dernier. L'objectif de 1 000 appels a donc été atteint.

L'événement a bénéficié d'une couverture médiatique sans précédent. Il a été annoncé dans plusieurs journaux locaux et régionaux de même qu'aux principaux réseaux de télévision et de radio, notamment : LCN, TVA, RDI, V télé, Radio de Radio-Canada, Les Radios Chorus, La Presse Canadienne.

Enfin, grâce au partenariat avec le Barreau du Québec et Éducaloi, le Comité a été en mesure de réduire considérablement les dépenses. De plus, cette 20^e édition a bénéficié de l'appui de deux commanditaires : Bélanger Sauvé et le Fonds de solidarité FTQ. L'activité a donc généré cette année un profit de 1 348,71\$. Étant donné que la Clinique de l'an dernier a eu lieu dans cette même année financière, le profit net sera de 860,47\$.

M^e Mathieu Lavallée, bénévole à la Clinique juridique téléphonique ►



Journée de bénévolat des jeunes gens d'affaires de Montréal

Le 5 décembre 2009, avait lieu la première édition de cet événement organisé par l'AJBM en collaboration avec les associations Bénévoles d'affaires, Cataléthique, la Jeune Chambre de commerce de Montréal, l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec et la Société québécoise des professionnels en relations publiques. Plus de 120 bénévoles provenant des différentes associations ont participé et aidé l'un des 13 OSBL inscrits à l'événement. Cette journée de bénévolat était également l'occasion de participer à une activité de réseautage unique.

Comité Développement professionnel

Les leaders de demain, sur les services offerts aux membres

Président

M^e Ryan Hillier

Membres

M^{es} Josiane Bigué, Nicolas Morin, Marco Nocella, Dominique Tardif

Mandat

Le Comité de développement professionnel (le « Comité ») a le mandat de créer des opportunités de développement d'affaires et de réseautage afin que les jeunes avocats membres l'AJBM puissent rencontrer leurs pairs et d'autres jeunes professionnels, d'encourager un développement professionnel continu pour les jeunes avocats par le biais de formations dynamiques, et de créer et renforcer des liens avec d'autres associations ou ordres de jeunes professionnels.

Rapport d'activités

Speeds-réseautages

Deux événements de speed-réseautage ont eu lieu au cours du mandat 2009-2010 afin de maximiser les contacts et maintenir les liens avec les



associations de jeunes professionnels tels que les comptables, fiscalistes, notaires, juri-comptables, banquiers, courtiers, recruteurs, entrepreneurs, etc.

Des participants discutant lors du dernier Speed-Réseautage au Boris Bistro

Le premier a eu lieu le 10 novembre 2009 et a été organisé conjointement avec la Jeune Chambre de Commerce de Montréal (la « JCCM »), les Jeunes Canadiens en Finance, les Jeunes Comptables Agréés de Montréal, et le Comité de la relève de l'Association de Planification Fiscale et Financière. Près de 70 jeunes professionnels et entrepreneurs ont participé à l'événement, qui a eu lieu au Boris Bistro, situé dans le Vieux-Montréal.



Le deuxième a été organisé avec la JCCM et l'organisme Bénévoles d'affaires (« BA ») et a eu lieu le 30 mars 2010. Cette activité, commanditée par BDO, McCarthy Tétrault, Monette Barakett et Woods, s'est tenue au Boris Bistro et a attiré près de 60 personnes. La diversité des profils des participants et la formule conviviale de ces activités ont été particulièrement appréciées par les membres de l'AJBM cette année. Dans cette optique, l'expérience sera définitivement à répéter l'an prochain.

Formations

Trois formations portant sur le domaine du développement professionnel et des affaires ont eu lieu cette année afin d'encourager un développement professionnel continu et l'acquisition d'outils nécessaires pour développer une clientèle.

Le 16 septembre 2009 a eu lieu un dîner-conférence organisé en collaboration avec ZSA Recrutement juridique et sous la gouverne de M^e Dominique Tardif. La formation intitulée, « On dit que le droit mène à tout... Mais à quoi, vous demandez-vous? », se voulait une opportunité de renseigner les jeunes avocats sur leurs options de carrières hors des sentiers battus de la pratique traditionnelle du droit. Les interventions des panélistes, M^e Renault-François Lortie, Directeur planification stratégique chez Secor Conseil, M^e Mélanie Joly, Associée directrice du bureau de Montréal de Cohn Wolfe, et M^e Caroline Martel, Directrice du recrutement et du développement professionnel chez Fraser Milner Casgrain, ont été grandement appréciées par le public qui était réuni à la Cour d'appel.

Le 19 novembre 2009, un dîner-conférence ayant pour objectif de sensibiliser la relève d'affaires à l'importance de l'implication sociale a eu lieu à l'hôtel Hyatt Regency, en collaboration avec la JCCM et BA. Cette formation nous a également permis de lancer notre invitation à la relève d'affaires de se joindre à nous pour la Journée internationale du bénévolat, qui a eu lieu le 5 décembre 2009.

Le 14 mai 2010, à l'occasion du Congrès annuel de l'AJBM, une formation interactive sur le processus d'embauche sera offerte. Lors de cet événement, M^e Virginie Arbour-Maynard de Stikeman Elliott et M^e Guy Dionne de ABB Inc. feront part à l'auditoire de trucs et astuces pratiques dans la rédaction d'un CV, la préparation d'entrevues, etc., en répondant aux questions très ciblées de l'animatrice M^e Dominique Tardif de ZSA, Recrutement juridique.

Pour chacune de ces activités, entre 50 et 100 personnes y étaient inscrites. La popularité des formations en développement professionnel et des affaires témoigne de l'appréciation des membres eu égard au contenu de ces rendez-vous qui se veulent à un complément souhaitable aux formations à caractère davantage juridique, offertes par le Comité formation.

Comité des relations avec les membres

Présidente

M^e Julie Girard

Mandat

Le Comité des Relations avec les Membres vise à renforcer le sentiment d'appartenance à l'Association et à améliorer la visibilité de l'AJBM auprès de ses membres et futurs membres.

Rapport d'activités

Le Comité des relations avec les membres est un nouveau Comité. Ainsi, une partie importante du travail a été de rédiger une politique de relations avec les membres. Elle est maintenant terminée et prête à être mise en œuvre afin de jeter les bases des actions du Comité pour les années à venir.

Cette politique présente une nouvelle approche caractérisée par une division par groupe d'années de pratique, ce qui a permis au Comité de cibler des objectifs précis pour chacun des groupes de pratique et de proposer une mise en œuvre appropriée à chacun d'eux. Ainsi, les membres et futurs membres de l'AJBM auront l'assurance que l'AJBM répondra à leurs besoins et demeurera pertinente durant toutes leurs années comme membre de l'AJBM.

Une première démarche afin d'atteindre les objectifs du comité a été d'établir un contact avec les futurs membres de l'AJBM. Ce contact a été établi avec les facultés universitaires afin de les amener à collaborer avec l'AJBM. Cette nouvelle initiative permettra aux futurs membres de connaître tôt le rôle de leur future Association et le rôle qu'elle peut jouer dans leur carrière.

La prochaine démarche dans la mise en œuvre de la politique consistera à intégrer cette nouvelle approche par groupe d'années de pratique dans les activités existantes et à venir de l'AJBM. Cela permettra d'offrir des activités spécifiquement prévues afin de satisfaire les demandes et besoins des avocats dépendamment de leur niveau d'expérience.

Une révision complète de la liste des ambassadeurs a été effectuée. L'intérêt des ambassadeurs existants à continuer à agir à ce titre a été confirmé et de nouveaux ambassadeurs ont été recrutés. La

nouvelle politique prévoit également des moyens afin de valoriser davantage le rôle de l'ambassadeur et de s'assurer que ceux-ci ont tous les outils nécessaires pour bien remplir leur rôle.

De la même façon, la révision des documents archivés par l'AJBM au cours des années a été effectuée afin de commencer à établir l'historique de l'AJBM. Cette tâche se continuera l'année prochaine avec l'obtention de documents supplémentaires d'archives provenant de sources variées. Ultiment, toutes ces informations seront centralisées sur support informatique et disponibles, permettant ainsi d'augmenter le sentiment d'appartenance des membres à l'AJBM et de maintenir la mémoire collective de l'AJBM.



ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL
YOUNG BAR ASSOCIATION OF MONTREAL

Comité des activités sociales et sportives (CASS)

Nom du président du comité

M^e Luc-Olivier Herbert

Membres

M^{es} Jean-Philippe Chênevert, Mathieu Decelles, Ann-Sophie Del Vecchio

Mandat

La mission du comité est de proposer aux membres une des activités à caractère social et sportif afin de leur offrir une chance de développer leur réseau de contacts ainsi que de stimuler leur sentiment d'appartenance à leur association dans un environnement différent du bureau ou de la salle de cour.

Rapport d'activités

Tournoi de flag football

Le 3 octobre 2009, au Collège Maisonneuve pour une deuxième année consécutive, a eu lieu le légendaire Tournoi de Flag Football, lequel a accueilli 7 équipes toutes aussi dynamiques les unes que les autres. Le commanditaire de la journée, Carlsberg, était sur place pour servir une bière gratuite à tous les participants. L'équipe gagnante, les *Legally Blondes* ont affronté en finale *Legault Joly Thiffault*.



Cocktail avec la magistrature

Tenu à la Cour d'appel, le 21 octobre 2009 sous la présidence du juge en chef du Québec, le Cocktail avec la magistrature a été une véritable réussite cette année avec ses 138 participants incluant 60 membres de la magistrature. Plus de 125 personnes sont venues y boire un verre. Le CASS en a d'ailleurs profité pour recueillir des dons pour les sinistrés d'Haiti.



La Porte Rouge était à pleine capacité lors du 6@8 de début d'année

Karting

Le 3 février 2010, au Circuit Karting 500, 7 équipes se sont affrontées au tournoi annuel de Karting de l'AJBM. C'est l'équipe de *Gowlings* qui, pour une deuxième année consécutive, a remporté la coupe des champions!

6@8

Le 28 janvier 2010, a eu lieu le 6@8 de début d'année à la Porte rouge. La soirée a été des plus festives, car plus de 125 personnes sont venues y boire un verre. Le CASS en a d'ailleurs profité pour recueillir des dons pour les sinistrés d'Haiti.

Tournoi de hockey cosom

Le samedi 10 avril 2010, a eu lieu le Tournoi de Hockey Cosom à l'UQAM. Au total, 9 équipes en ont profité pour venir se délier les jambes et les grands gagnants, *Morency, société d'avocats*, sont repartis, après une féroce compétition, avec beaucoup d'honneurs et une bouteille de mousseux.

1ère édition Tournoi de poker

(en préparation)

Cette année, le CASS innove en présentant, le dimanche, 30 mai 2010 à 13 h, un tournoi de poker au profit d'Opération Enfant-Soleil lors duquel 100 joueurs auront l'occasion d'essayer leur sens du bluff.



L'équipe gagnante au Tournoi de Flagfootball : Les Legally Blondes

Comité des activités culturelles (CAC)

Président

M^e Simon Tremblay

Membres

M^{es} Sara Abouchacra, Gaëlle Beaugard, Justine Boulais Laurier, Jean-Philippe Chenevert, Véronique Forest, Katherine Gledhill, Keith Hanna, Gacia Kazandjian, Simon Larose, Judith-Renée J. Léon, Claude Mikhail, Julie Pelletier et Julie D. Rochefort

Mandat

Le CAC a pour mission de créer, d'organiser, de gérer, de participer et d'entretenir des relations et des activités nationales, internationales et culturelles de l'AJBM.

Rapport d'activités

Les cours sur les vins

Cette activité qui s'avère toujours populaire, a encore été un succès cette année. En juin 2009, les participants ont pu bénéficier de deux soirées de dégustations de vins et champagnes sous la supervision d'un Sommelier de chez Européa.

Prix de l'orateur de l'AJBM 2009

En juin 2009, sept participants montréalais se sont affrontés lors de cette édition coprésidée par les juges Rochon et Hilton de la Cour d'appel. M^{es} Olivier Charest et Amrick Bansal ont su se démarquer devant près de 40 spectateurs respectivement pour les volets francophone et anglophone du concours.

La rentrée des tribunaux et le Prix Paris-Montréal

À l'occasion de la Rentrée des Tribunaux de Montréal, du 7 au 10 septembre 2009, les Jeunes Barreaux suivants se sont joints à nous pour prendre part aux festivités :

Conférence du stage du Barreau de Paris
Union des jeunes avocats de Paris
Jeune Barreau de l'Ordre des Avocats de Genève
Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles
Conférence du Jeune Barreau du Luxembourg
American Bar Association – Young Lawyers Division
Jeune Barreau de l'Ordre des avocats vaudois
Association Internationale des Jeunes Avocats
Jeune Barreau de Québec

Pour la soirée du mercredi 9 septembre, les meilleurs orateurs de chacun des jeunes barreaux présents ont rivalisé d'audace et d'originalité afin de convaincre notre prestigieux jury du *Prix Paris-Montréal de la francophonie*. C'est le poulain de l'*Ordre des avocats du Jeune Barreau de Genève*, M^e Karim Raho, qui a séduit les membres du Jury, ce qui lui a valu la première place de ce concours. M^e Raho a su se démarquer par son éloquence, sa rhétorique et son humour, lors de sa plaidoirie sur « La tour du Stade olympique s'incline-t-elle devant la Tour Eiffel? ». Il a réussi à convaincre les membres du Jury de l'innocence de son client fictif, le créateur du stade olympique.



Les 6 candidats du Prix Paris-Montréal de la francophonie 2009, de gauche à droite : M^{es} Patrick Michod (Lausanne), Isabelle de Taddéo (Paris), Marie Dupont (Bruxelles), Émilie Duchesne (Québec), Karim Raho (Genève) et Olivier Charest (Montréal)

Le prestigieux Prix Paris-Montréal est reconnu depuis des années comme étant le concours oratoire annuel le plus important de la communauté juridique des jeunes barreaux francophones se tenant en Amérique du Nord. Les objectifs de ce concours sont de promouvoir la francophonie, faire connaître auprès de la communauté juridique montréalaise et internationale et jeunes avocats particulièrement talentueux quant à leur éloquence et de créer des opportunités de rencontre entre les représentants de différents barreaux étrangers.

Les grands Ballets canadiens

Maintenant devenu un classique annuel à l'AJBM, le spectacle de cette année « La Sylphide », en février 2010, fut très apprécié des amateurs de ballets. Un rendez-vous à ne pas manquer l'année prochaine.

6 @ 8 Comment apprécier l'art et devenir collectionneur

Nouveau cette année, cette activité qui s'est tenue le 30 mai 2010 a permis aux amateurs d'art de se renseigner sur les avantages, personnels, professionnels et fiscaux à collectionner l'art contemporain québécois.

Comité Congrès-Gala

Nom de la présidente du comité

M^e Natacha Lavoie

Liste des membres du comité

M^{es} Gabrielle Dorais, Jean-Philippe Lincourt et Catherine Ouimet

Mandat

Le Comité Congrès et Gala est chargé de l'organisation de deux événements, à savoir le Gala *Les leaders de demain* et le Congrès annuel de l'AJBM.

Rapport d'activités

Congrès

Le 64^e Congrès annuel qui était également la 1^{ère} édition de la nouvelle version du Congrès « Urbain » de l'AJBM s'est tenu les 30 avril et 1^{er} mai 2009 au Musée Juste pour Rire, à Montréal. 225 congressistes ont pu bénéficier de 10 heures de formation reconnues par le Barreau du Québec.

Le Congrès a débuté par une table ronde sur le Code de procédure civile. Les conférenciers ont, tour à tour, traité des difficultés, réussites et solutions d'avenir en ce qui concerne la procédure civile et l'administration de la justice. Par la suite, des sessions de formation se sont tenues et la soirée du jeudi s'est poursuivie par l'Assemblée générale durant laquelle il y a eu le dévoilement des résultats des élections du Conseil d'Administration de l'AJBM. Par la suite, le traditionnel Cocktail des collaborateurs a eu lieu afin de remercier les bénévoles qui ont donné leur temps au profit des multiples activités organisées par l'AJBM.



Les congressistes se sont réunis pour assister à la Conférence sur le développement professionnel animée par M^e Dominique Tardif

La journée suivante, les congressistes ont eu l'occasion de participer à la conférence sur l'art d'interroger et de contre-interroger. Sur l'heure du

dîner, les résultats du sondage mis en place par le Comité des états généraux ont été dévoilés et les conclusions qui en ont découlé ont animé un panel de discussions, dirigé par le collectif Génération d'idées. Dans l'après-midi, une conférence sur le réseautage et le développement professionnel, dirigée par M^e Dominique Tardif, ZSA, recrutement juridique, a intéressé les congressistes. La 64^e édition du Congrès s'est terminée par le traditionnel Cocktail du bâtonnier et par le banquet animé par le DJ Abeille Gélinas.

Gala

C'est le 26 novembre 2009 que l'AJBM a récidivé avec la 3^e édition de son Gala *Les leaders de demain*, tenu à l'Hôtel Nelligan et qui fut une grande réussite. C'est durant cette soirée, où plus de 200 invités et participants se sont réunis pour applaudir les lauréats, que l'AJBM a introduit dix-huit finalistes de qualité à l'aide de présentations audio-visuelles qui ont permis d'en connaître un peu plus sur ces finalistes dont les dossiers avaient été étudiés par le Conseil des Gouverneurs. Ce sont six jeunes avocats montréalais s'étant démarqués dans leur domaine de droit respectif, par l'excellence de leur dossier, par leur implication sociale, leurs réalisations personnelles et professionnelles, ainsi que par leur vision et leurs perspectives qui ont été nommés « Avocats/Avocates AJBM de l'année 2009 » :

M^e Dominic C. Belley – Litige civil et commercial
M^e Maude Fréchette – Droit corporatif
M^e Walid Hijazi – Droit criminel et pénal
M^e Hugo Jean – Pratique en contentieux / Juristes de l'État
M^e Geeta Narang – *Probono* / Implication sociale
M^e Justin Roberge – Droit familial



Certains gagnants et finalistes : M^{es} Walid Hijazi, Paul St-Pierre-Plamondon, Maude Fréchette, Caroline Harnois, Justin Roberge, Julie Dili et Geeta Narang

Cette 3^e édition s'est déroulée sous les prestations musicales du groupe « The Legal Tenders », composé de jeunes avocats.

Comité Legal IT

Legal IT 3.0

Président

M^e Dominic Jaar

Membres

M^{es} Xavier Beauchamps-Tremblay, Éric David, Hubert David, Geneviève Gélinas, Evelyne Leblanc, Marcel Naud, Mme Liliane Sophie Pin et M. Maxime Prévost

Legal IT 4.0

Président

M^e Marcel Naud

Membres

M^{es} Xavier Beauchamps-Tremblay, Olivier Charbonneau, Geneviève Gélinas, Dominic Jaar, Evelyne Leblanc, Mme Liliane Sophie Pin et M. Maxime Prévost

Mandat

Suite au succès de la première édition de la conférence LégalIT organisée par M^e Dominic Jaar dans le cadre du colloque des affaires publiques de l'AJBM, un comité ad hoc avait vu jour pour assurer la pérennité de cette activité annuelle.

L'AJBM est fière d'organiser la plus importante conférence au Canada sur l'impact des technologies de l'information et leur potentiel pour le droit.

Rapport d'activités

LegalIT 3.0 – 21 et 22 avril 2009

Pour la première fois présentée sur deux jours, la conférence Legal IT a prit son envol le 21 avril 2009. Cette conférence a réuni environ 275 personnes qui ont pu entendre les présentations offertes par des juristes de renom et des intervenants reconnus dans le domaine des technologies.

La diversité des conférenciers et des participants ont encore une fois démontré le caractère international de la conférence LégalIT et sa pertinence pour le monde juridique.

« À mon avis, cet événement comporte un contenu d'une telle profondeur et un groupe de conférenciers si impressionnant qu'il justifie de voyager d'où que l'on soit sur la planète pour y assister. » – Ross Kodner (Wisconsin)

LegalIT 4.0 –26 et 27 avril 2010

Si vous utilisez un ordinateur, cette conférence est pour vous. Ce slogan représente bien la mission de Legal IT. Année après année, Legal IT, offre aux intervenants du monde juridique les outils nécessaires pour perfectionner leur pratique dans l'utilisation, l'intégration ou la mise à jour de connaissance des Technologies de l'information (TI). La 4^e édition de cette conférence a été spécialement conçue pour tous les pratiquants du droit et a couvert tant les aspects pratiques que juridiques des TI pour le droit et non seulement pour les personnes expertes dans le domaine.

Plus de 285 personnes, d'un peu partout au Canada, aux États-Unis et même d'ailleurs, se sont réunis lors de cet événement qui a été reconnu par tous les Barreaux provinciaux canadiens qui offrent un programme de formation obligatoire, ainsi que par la Chambre des notaires du Québec. Son programme conçu avec soin offre un contenu actuel avec une touche d'avant-gardisme, combinant collaborations spéciales et pertinentes ainsi que conférenciers de haut calibre. Notamment l'Honorable Yoine Goldstein, Ad. E. agissant à titre de conférencier d'ouverture et Craig Ball, Charles S. Morgan, Ben Stevens et bien d'autres.

« En résumé, j'ai adoré cette conférence et je recommande à tous les juristes d'y participer l'an prochain. De mon point de vue, l'avenir ne peut s'envisager sans les technologies de l'information et si les juristes ne s'y mettent pas, leurs clients ou leurs commettants auront vite faits d'aller voir ailleurs ou de les forcer à se moderniser. » M^e Catherine Morissette.



Éco-Comité (comité conjoint)

Coprésidentes

M^{es} Michèle Moreau et Anne-Marie Robichaud

Membres

M^{es} Aysegul Bayraktar Gauthier, Marie Pierre Bédard, Amélie Chartier-Gabelier, Karine Gourde, Marie-Claude Grignon, Christian Lavoie, Marie-Andrée Levesque, Sherley Morin, Katja Opalka, Lysanne Pariseau Legault et Lyne Prince.

Mandat

Créé en 2007-2008, ce comité conjoint avec le Barreau de Montréal a pour mandat de réfléchir sur les meilleures façons de faire pour contribuer à la protection de l'environnement et d'en faire la promotion au sein de la communauté juridique de Montréal.

Rapport d'activités

Dans les suites de la création du logo « Avocats Verts », l'ÉcoComité a travaillé sur l'élaboration de fiches thématiques destinées à la communauté juridique, dont principalement les cabinets d'avocats, afin de leur donner des outils pour diminuer leur empreinte environnementale.

Cette année, l'Éco-Comité a inscrit l'AJBM à la campagne québécoise pour la lutte aux changements climatiques « Défi-Climat ». Cette campagne visait essentiellement à la sensibilisation des membres de l'AJBM aux habitudes de vie qui peuvent être posés dans le but de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES). Au terme de cette campagne, plusieurs membres de l'AJBM se sont engagés à modifier certaines de leurs habitudes de vie permettant ainsi de réduire de 37 295 kg par année leurs émissions de CO₂.

De plus, le 11 mars 2010, l'ÉcoComité a présenté sa troisième conférence annuelle gratuite, événement qui s'est de nouveau avéré fort populaire, puisque 52 personnes y ont assisté. Le conférencier invité, M. Daniel Normandin du CIRAIG, a présenté le travail de son centre de recherche et les opportunités liées à l'analyse du cycle de vie des produits.

Finalement, l'Éco-comité tiendra le 7 mai 2010 la 3^e édition de son Colloque Droit, Affaires et Développement durable, événement carbo-neutre pour une deuxième année consécutive. Cette année, l'accent est mis sur les impacts des changements climatiques dans le domaine juridique et celui des affaires.



Diversité ethnoculturelle (Comité consultatif)

Coprésidentes

M^{es} Natacha Calixte et Natacha Lavoie

Membres

M^{es} Maria Giustina Corsi, Rosana Pires Gonçalves, Keith Hanna, Daria Kapnik, Aline Uyen Khanh, Steven Mark Kmec, Anne Mailfait, Maria Moschin, Donald Michelin Quach, Sylvie Séguin, Dominique Vézina

Mandat

Ce comité conjoint avec le Barreau de Montréal a le mandat de développer la vision stratégique de l'AJBM et du Barreau de Montréal au sujet de la compétence ou de l'intelligence culturelle, de la propager et de la concrétiser.

Le mandat du comité comporte deux facettes : d'une part, favoriser l'intégration des membres issus de communautés multiculturelles dans la communauté professionnelle juridique en leur assurant l'accès à un processus consultatif ou décisionnel au sein du Barreau. D'autre part, reconnaître les défis que représente, pour l'ensemble des membres, dans le cadre de l'exercice de leur profession, l'interaction efficace avec les personnes issues de ces communautés, qu'elles soient la magistrature, leur client, leur confrère ou les témoins.

Rapport d'activités

Pour ce faire, trois axes essentiels de travail constituent la stratégie du comité :

Dans un premier temps, Sensibiliser. Pour ce faire, un événement annuel rassembleur a été tenu pour partager expériences et réflexions sur les défis que représente l'arrivée massive de représentants de communautés culturelles distinctes au sein de la profession juridique québécoise.

Pour l'année 2009, M^e Yolande James, ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec, l'honorable Daniel Dortelus, juge à la Cour du Québec, et M^e Pascal Paradis, directeur général d'Avocats sans frontières, sont venus nous faire part de leurs expériences et échanger sur les façons de relever le défi de la communication entre deux individus de culture distincte dans le cadre de la conférence annuelle sur les droits de la personne *Les défis de la diversité ethnoculturelle au sein de la profession juridique*. L'évènement s'est tenu le 15 juin 2009 à la salle ABC de l'hôtel Nelligan et a été apprécié par les 206 personnes présentes. Les profits

de cette activité, soit 3 605\$, ont été remis à M^e Dennis Edney, l'avocat canadien d'Omar Khadr, afin de l'aider à défrayer une partie des débours qu'il a encourus.

Le comité organise la 2e édition de la Conférence annuelle sur les droits de la personne, laquelle portera sur : *Les aspects juridiques des différentes religions et leurs impacts sur le praticien québécois*. L'honorable juge en chef du Québec, Michel J. Robert, ainsi que le sociologue Guy Rocher seront les conférenciers invités pour cet événement, lequel se tiendra le 15 juin 2010, à la salle 5.15 du Palais de justice de Montréal.

Dans un second temps, Former. Les membres ont discuté de sujets d'intérêts pour des ateliers, mais ont convenu de les aborder dans le contexte de la conférence sur les droits humains de l'an prochain.

Également, le comité a préparé des capsules d'information qui ont été publiées dans le Journal du Barreau du Québec. La première concernait les activités du comité et la deuxième, les fêtes religieuses. Le comité prévoit publier d'autres capsules d'information par le biais de l'Infolettre du Barreau. Les membres du comité invitent tous les membres du Barreau à suggérer et à rédiger certaines de ces capsules d'information.

Dans un troisième temps, Accueillir les membres issus des communautés distinctes au sein des forums consultatifs et décisionnels. Les Barreaux sont souvent perçus comme des lieux réservés à ceux qui bénéficient de réseaux sociaux bien ancrés dans le milieu francophone et anglophone. Or, l'accès à ces réseaux informels est souvent inconnu, méconnu ou encore difficile pour les immigrants. C'est cette entrave sociale à laquelle le Comité souhaite s'attaquer pour défaire le mythe d'un ordre inaccessible dès lors que l'on est issu d'une ethnie distincte. Une démarche structurelle et de long terme est suggérée.

L'accueil au sein même de ce comité de membres du Barreau et de l'AJBM, issus de diverses communautés culturelles. Le comité prévoit engager une discussion avec l'École du Barreau pour identifier les pistes d'actions permettant d'interpeller, à ce premier stade de leur implication dans la profession, ces jeunes et futurs avocats.

Le comité est fier de continuer à nourrir cette réflexion, moderne et nécessaire et de contribuer à la transformer en une action concrète et utile pour toute la communauté juridique.